

04 JUIN 2026

71800
La Chapelle-sous-Dun

71140
Châteauneuf

71170
Chassigny-sous-Dun

71170
Coublanc

71340
Fleury-la-Montagne

71340
Iguerande

71110
Ligny-en-Brionnais

71340
Mailly

42750
Maizilly

71340
Saint-Bonnet-de-Cray

42750
Saint-Denis-de-Cabanne

71740
Saint-Edmond

71110
Sainte-Foy

71170
Saint-Igny-de-Roche

71110
Saint-Julien-de-Jonzy

71800
Saint-Laurent-en-Bionnais

71740
Saint-Martin-de-Lixy

71110
Saint-Martin-du-Lac

71740
Saint-Maurice-lès-Châteauneuf

42190
Saint-Pierre-la-Noaille

71110
Semur-en-Brionnais

71740
Tancon

71800
Vauban

Elle a eu lieu le **04 juin 2026 à 14h**, salle du Foyer Rural de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, sur convocation et sous la présidence de Madame LAGOUTTE Isabelle, Présidente sortante.

Participaient à cette assemblée les délégués suivants : Mme CASASSA, Mme JAEN, M. SOUDY, Mme VANNEREUX, M. FRUCTUS, M. CHATRE, Mme RAQUIN, Mme LAGOUTTE, M. JACQUY, M. RIVOLLIER, M. BAS, M. GAY, M. ROYET, Mme POPELIN, M. DUHEZ, M. THEBAULT, M. PERRET, M. VERNAY, Mme DECHAVANNE, M. DUBUIS, M. MURARD, M. PERRET, M. WINAND, M. EDOUARD, M. VERCHERE, Mme BARNAUD, M. MEILLER, M. BALIGAND, Mme DUCARRE, M. PIREZ, Mme SIMEONE, Mme EYRIGNOUX, M. BASSEUIL, M. MORIER, M. ANTARIEU, M. LAPALUS, M. LABROSSE, M. MIGEAT.

Etaient excusés : Mme MONTARDE, Mme KIPP, M. HERMANGE, Mme GACHON, M. CLAIN.

Etaient absents : M. QUELIN, M. GARDET, M. POTAIN, M. CHETAILE, M. GOUGAUD, M. DURIX, Mme DAMET, M. CHARGERIE, M. NICOLAS, M. CHETAIL, Mme BREAVOINE.

I- **Ouverture de la séance par la Présidente sortante** :

Madame Lagoutte Isabelle :

- Accueille les membres de l'Assemblée,
- Précise qu'une présentation du syndicat sera faite par le bureau Secundo,
- Que l'équipe actuelle laisse un syndicat sain financièrement,
- Que des travaux conséquent ont été engagés : renouvellement, travaux de génie-civil, réhabilitation des réservoirs, suivi du schéma directeur, création du nouveau réservoir à Saint-Julien-de-Jonzy,

II- Installation du Comité syndical :

Délégués Titulaires :

Mme Casassa, Mme Montarde, Mme Jaen, M. Soudy, Mme Vannereux, M. Quelin, M. Fructus, M. Gardet, M. Potain, M. Chatre, Mme Lagoutte, M. Jacquy, M. Bas, M. Gay, M. Royet, Mme Popelin, M. Duhez, M. Thebault, M. Perret, M. Vernay, Mme Dechavanne, M. Dubuis, M. Murard, M. Perret, M. Winand, M. Edouard, M. Verchere, M. Chetaille, M. Gougaud, Mme Barnaud, M. Durix, M. Baligand, M. Pirez, Mme Damet, M. Chargère, Mme Simeone, M. Basseuil, M. Nicolas, M. Morier, Mme Gachon, M. Antarieu, M. Lapalus, M. Labrosse, M. Chetail, M. Migeat, Mme Breavoine.

Délégués suppléants :

M. Odin, M. Allais, M. Comte, M. Jeandeau-Verchere, M. Megard, Mme Perret, M. Crasnier, M. Nicolas, Mme Raquin, M. Leveque, M. Bray, M. Rivollier, Mme Ribagnac, Mme Kubicki, Mme Gerbe, M. Duperray, Mme Kipp, M. Rivolier, M. Ollier, Mme Brivet, M. Plassard, M. Beraud, M. Buisson, Mme Chevassa, M. Benoit, M. Hermange, M. Besson, M. Troncy, M. Meiller, Mme Ducarouge, Mme Ducarre, M. Fayard, Mme Descombes, Mme Dutreve, Mme Eyrignoux, M. Bouteloup, M. Nicolas, Mme Foucaud, M. De Sousa, M. Poyet, M. Girardon, M. Getenet, M. Larue, M. Clain, M. Moyart, Mme Passot.

III- Présentation du syndicat

Présenté par Mme PAILLET (cabinet SECUNDO- bureau d'étude)

➤ **Pourquoi un syndicat des eaux ?**

La distribution en eau potable est une **compétence générale communale**.

Pour diverses raisons (notamment absence de ressource suffisante et de qualité sur leur territoire), les communes ont choisi de **transférer cette compétence à un syndicat**, pour nous le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin.

Charlieu Belmont Communauté ayant la compétence Eau Potable est en représentation-substitution pour les communes de Saint Denis de Cabanne, Maizilly et Saint Pierre la Noaille.

Le service d'eau potable doit :

- **produire et distribuer de l'eau potable**
- **garantir la continuité du service**
- **respecter les normes sanitaires**
- **entretenir le patrimoine**

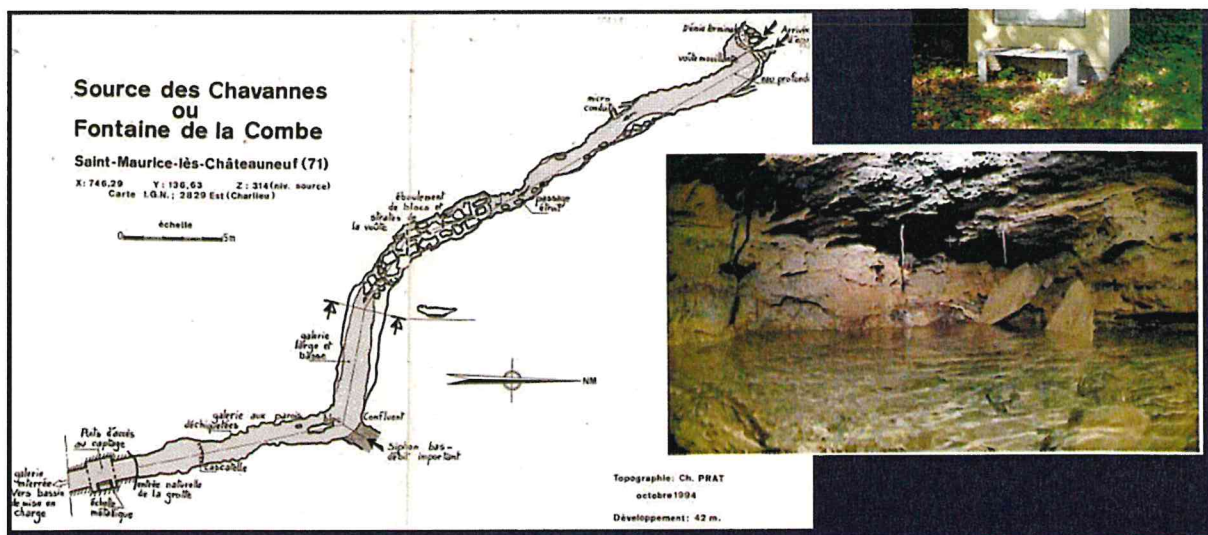
➤ **Le patrimoine du syndicat :**

- 3 puits en service à Saint Martin du Lac et Iguerande avec le soutien du barrage de Villerest :

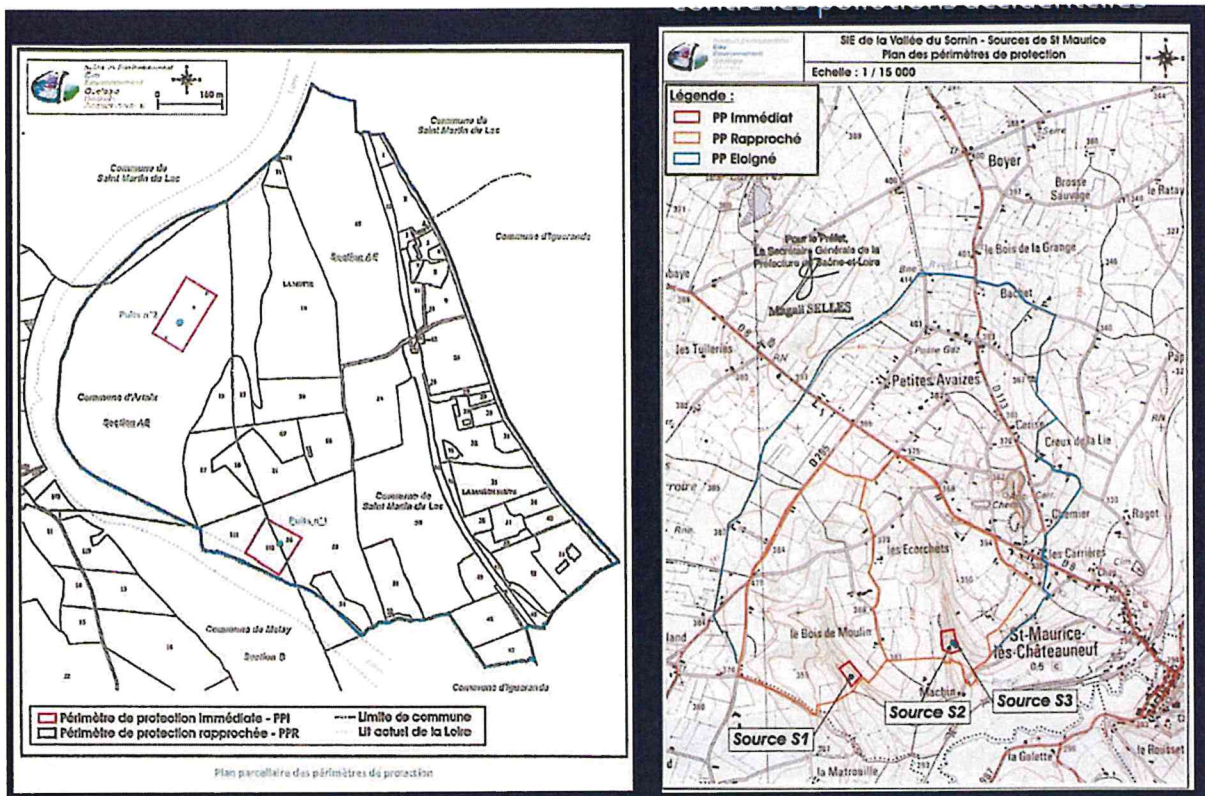


- Des sources à Saint Maurice les Châteauneuf :

- de l'eau en quantité insuffisante pour les besoins du syndicat,
- de l'eau de qualité mais sujette à turbidité aux sources.

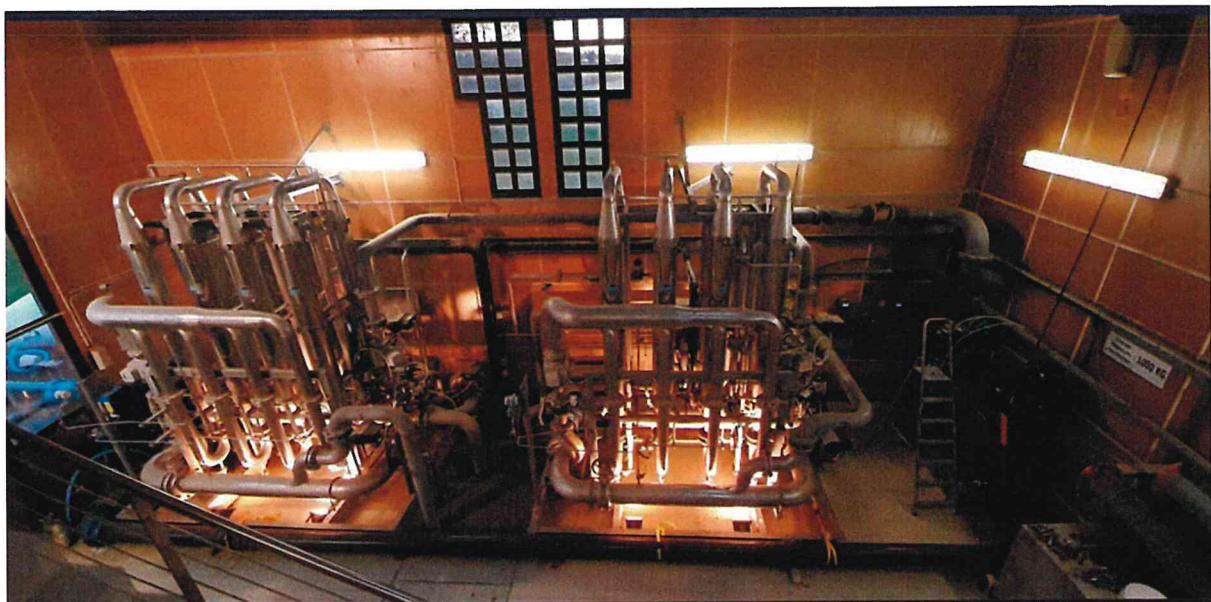


- Des périmètres de protection contre les pollutions accidentelles



- Désinfection de l'eau des puits.

Traitement de la turbidité et désinfection de l'eau des sources :

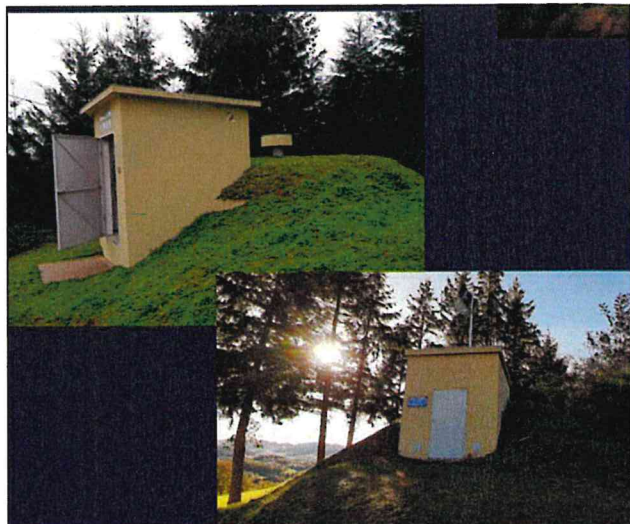
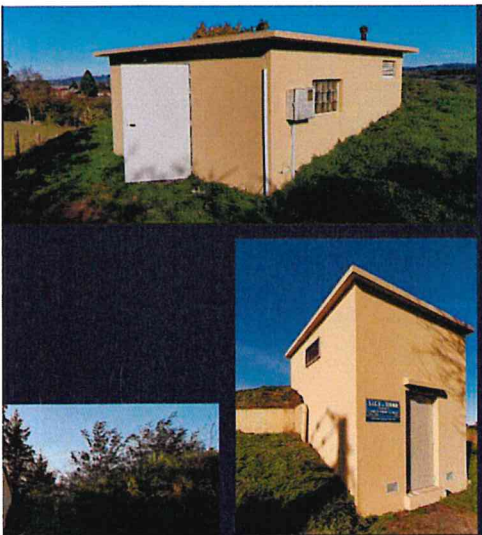


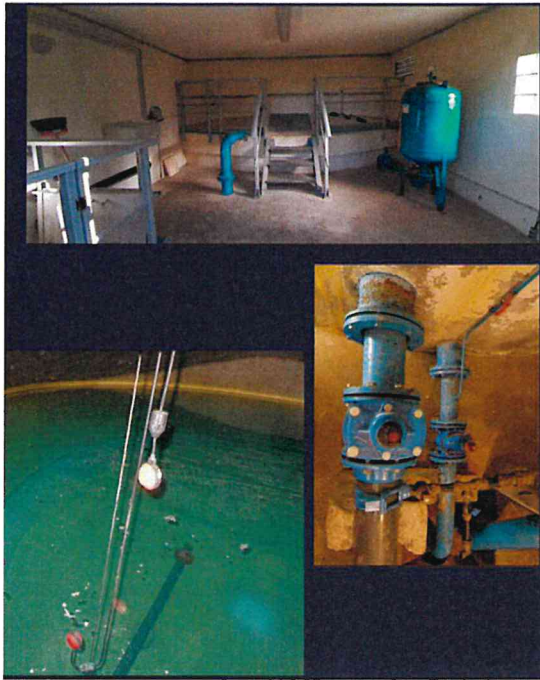
Un projet de remise à l'équilibre calco-carbonique de l'eau des puits.

- Rechloration en 3 points de distribution (réservoirs)

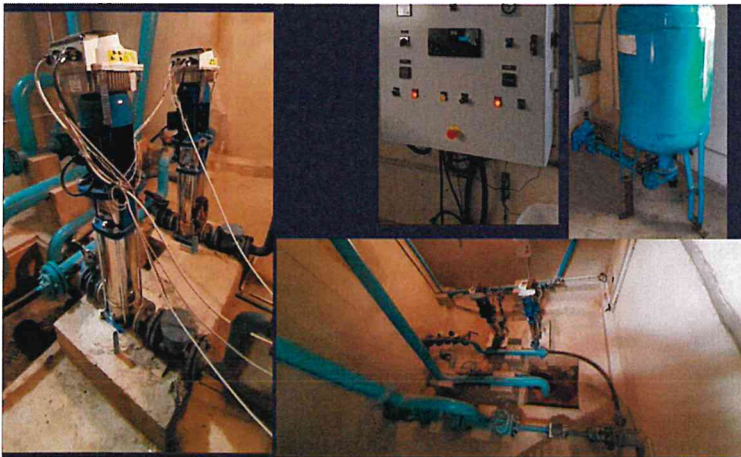


- 11 réservoirs stockant 5 500 m3
- Un renforcement de stockage en cours à Saint Julien de Jonzy





- 6 stations de pompage

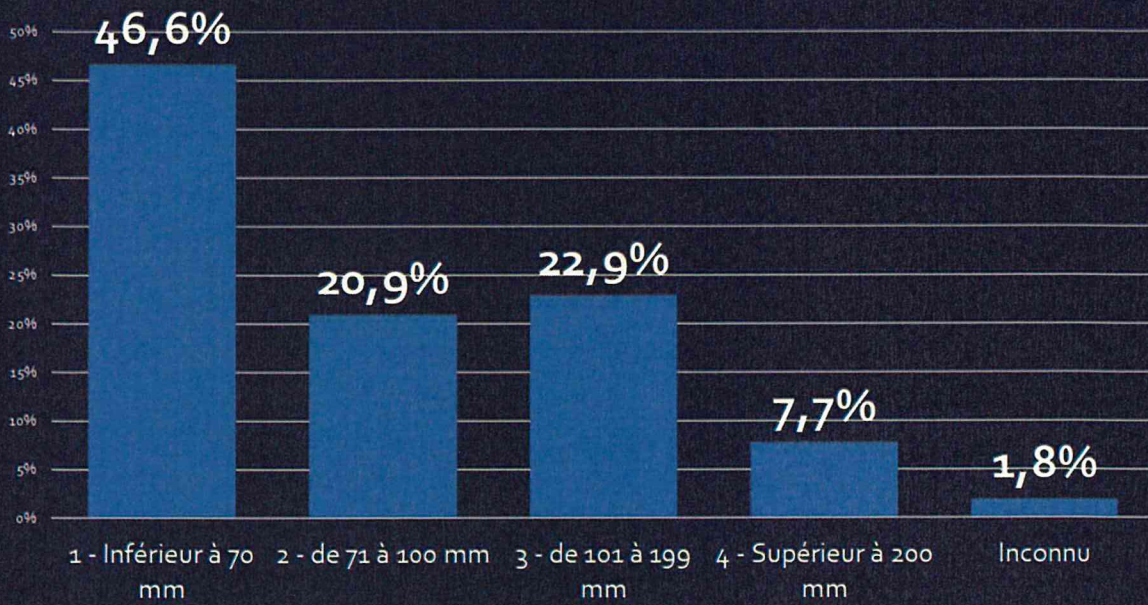


- 2 surpresseurs



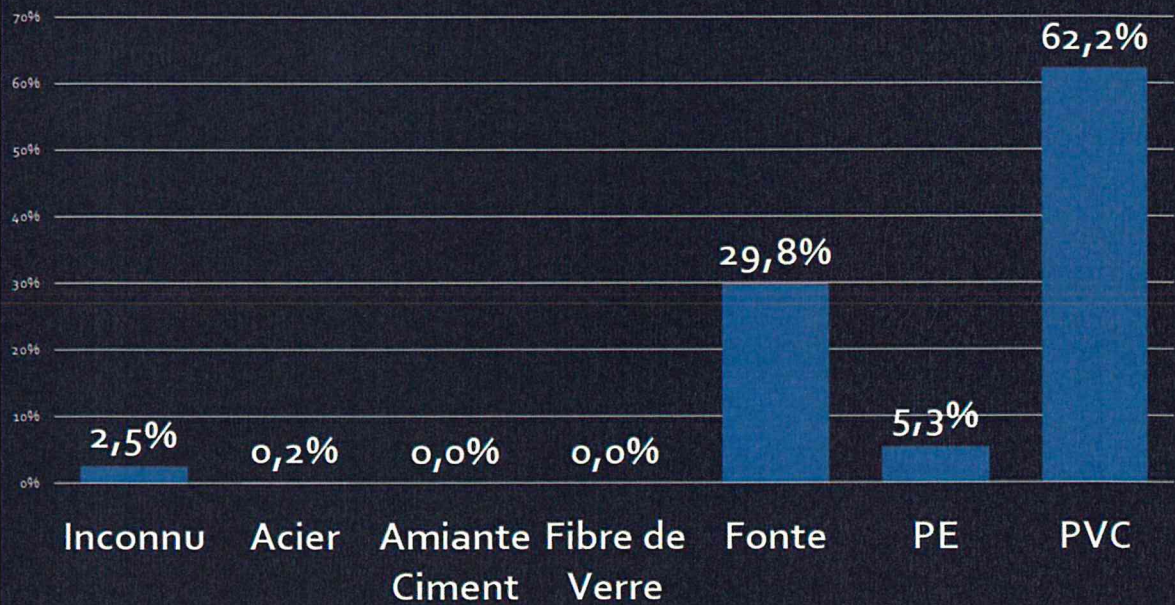
Le réseau se développe sur 525 km avec 13 abonnés par km de réseaux.

Linéaire de canalisation par diamètre



Le réseau se développe sur 525 km

Linéaire de canalisation par matériau



Le réseau se développe sur 525 km

Linéaire de canalisation par période de pose



Le réseau se développe sur 525 km



- Des équipements de réseaux :

- 70 compteurs ou débitmètres,
- 22 boîtes à boue,
- 9 clapets,
- 252 bouches de lavage, bouches ou poteaux d'incendie,
- 892 purges ou vidanges,
- 47 régulateurs ou réducteurs de pression,
- 1 454 vannes,
- 513 ventouses.

S'y ajoutent :

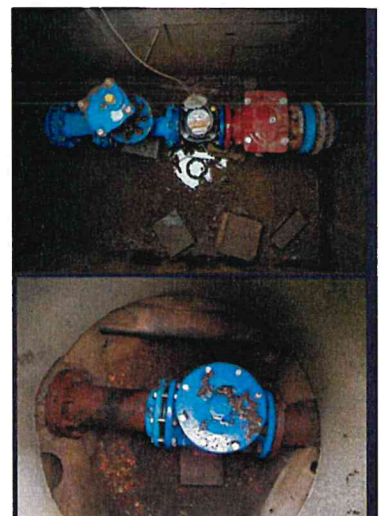
- 7 195 branchements avec vanne associée,
- 7 188 compteurs dont l'âge moyen est de 9,3 ans

➤ Qui fait quoi dans le service d'eau ? L'exploitation du service

Le SIE de la Vallée du Sornin a opté pour une délégation de service public.

Le délégataire est Véolia avec un contrat de délégation de 9 ans de 2022 à 2030 :

- Exploite les ressources,
- Exploite les stations de traitement et autocontrôle la qualité de l'eau,
- Exploite les stations de pompes,
- Suit les volumes mis en service, recherche et répare les fuites,
- Nettoie les réservoirs,
- Renouvelle des équipements électromécaniques notamment,
- Renouvelle les compteurs abonnés,
- Relève les compteurs, facture, encaisse, reverse les parts au SIE et à l'Agence,
- Met à jour l'inventaire,
- Met à jour le SIG,
- Produit annuellement un rapport technique et financier.



Le SIE de la Vallée du Sornin a l'obligation de suivre le contrat de délégation (GSP) :

- Suivi du renouvellement contractuel,
- Suivi des engagements contractuels,
- Suivi du reversement de la surtaxe,
- Suivi de l'actualisation des tarifs,
- Rapport sur le Prix et la Qualité du service (RPQS),
- Visites d'ouvrages,
- Rapports d'expertise,
- Appui technique et règlementaire.

Le syndicat se fait accompagner par un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO).

L'AMO est Secundo qui réalise le suivi du contrat de délégation (GSP).

La commission de DSP sera sollicitée pour 2 COPIL annuels.

➤ **Des études pour mieux investir**

Le syndicat a terminé :

Des audits de Génie-Civil (GC)

Une étude patrimoniale pour mieux connaître le patrimoine et mieux cibler le renouvellement

La mise à jour de son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Des études sont en cours à différentes échelles et échéances :

Etude Ressources du Brionnais Charollais

Recherche en eau du Département

Etude ressources et usages du Département

Etude de sécurisation du SYDRO7

➤ **Les investissements du syndicat**

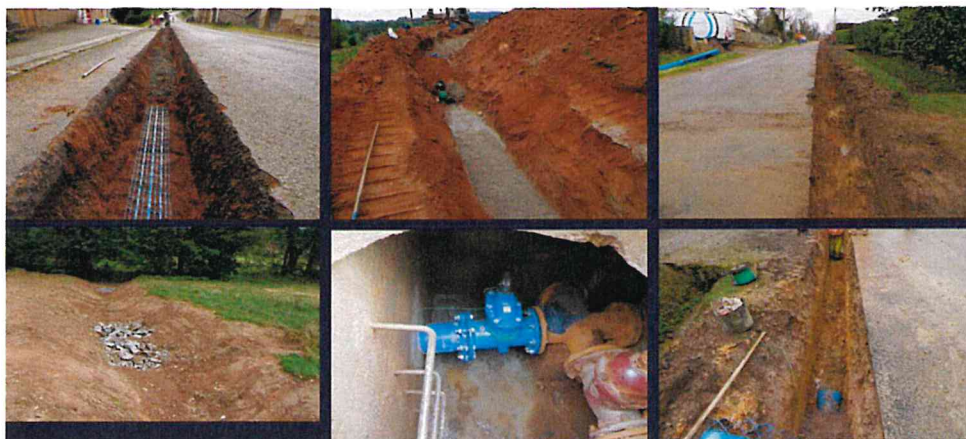
Le patrimoine est à maintenir en bon état :

- Renouvellement annuel de réseaux (1960-2020, PVC collés, vieilles fontes),
- Renouvellement de branchements,
- Réhabilitation du génie civil après des audits de GC...

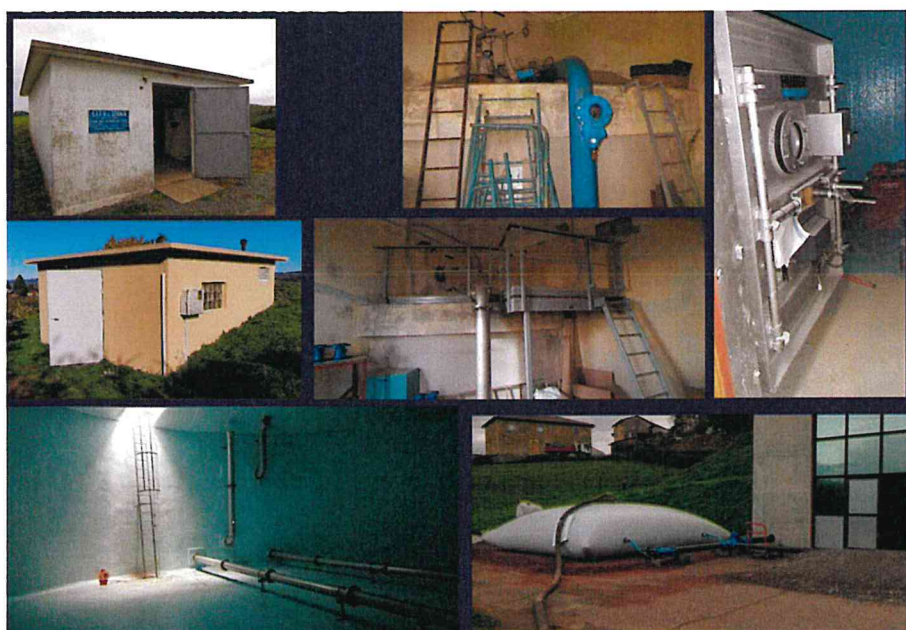
Le SDAEP (le schéma directeur d'alimentation en eau potable) prévoit en outre un **renforcement de stockage à Saint Julien de Jonzy**, la mise en place de rechlorations, des fiabilisations ou mise en place de traitements.

Pour la réalisation des travaux de réseaux, le syndicat se fait accompagner par un **Maitre d'Œuvre (MOE Secundo)** et **une entreprise de Travaux Publics, Petavit - Chavagny** (Marché à bons de commande).

Pour les réhabilitations de génie civil, le syndicat se fait accompagner par un **Maitre d'Œuvre (MOE Safege)** et **une entreprise spécialisée, Etandex**, par programme de travaux.



- Des renouvellements de réseaux



- Des réhabilitations de GC

- Renforcement de stockage



➤ **Les investissements du précédent mandat :**

Le SIE de la Vallée du Sornin a renouvelé :

- 31 km de conduites,
- 9 km de branchements pour 376 branchements,

Pour un montant de 4 440 000 €HT subventionnés à 40 % environ.

Le montant prévisionnel du renforcement de stockage est de 1 350 000 €HT.

Ont été réhabilités les réservoirs des Avaizes (à Saint-Denis-de-Cabanne), de Sainte Foy, de Bois Lagrange, de Bois Gauthay, de Saint Marcel (2 cuves) pour un montant de 860 000 €HT subventionnés à 25 % environ.

Le syndicat a en outre investi dans le renforcement du pompage de Saint Marcel d'Iguerande, les by-pass et l'individualisation des sources pour un montant de 170 000 €HT sans subvention.

Les puits et les sources ont été inspectés.

➤ Les investissements à venir

Poursuite et fin des réhabilitations du GC :

- Deuxième cuve de Saint Julien de Jonzy (230 000 €) ,
- Réservoir de 500 m3 de Saint Igny de Roche (205 000 €),
- Audit du Puits d'Iguerande et travaux en découlant.

À plus long terme :

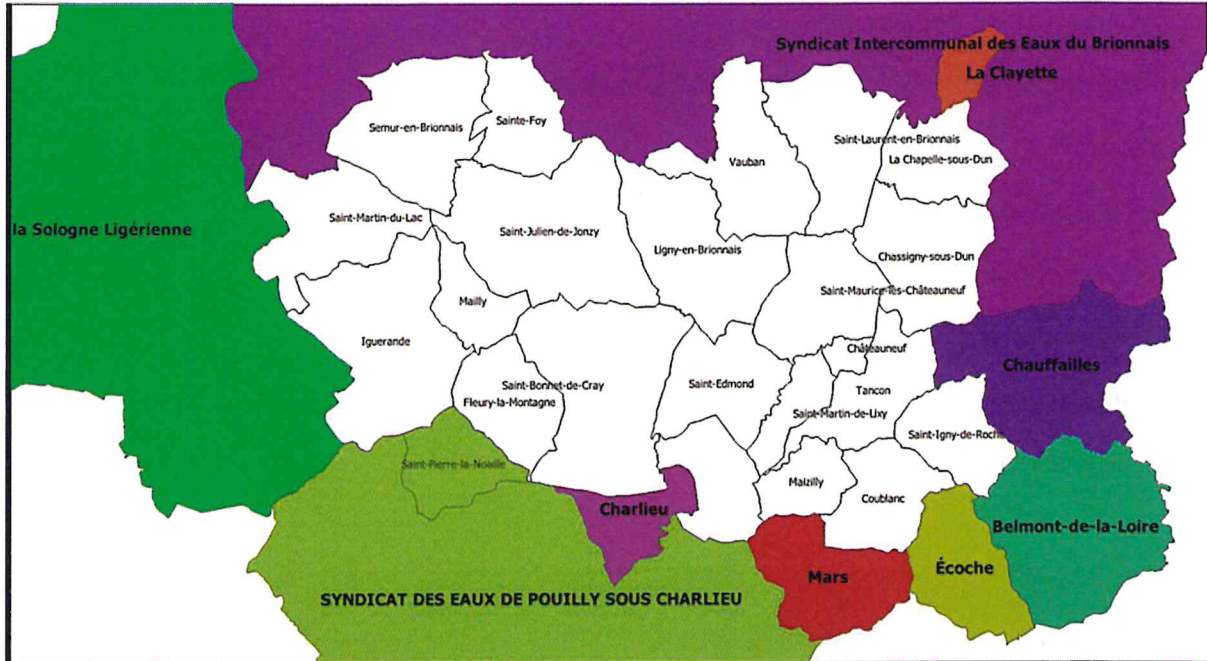
- Fiabiliser le traitement de Saint Maurice,
- Création d'un traitement de Saint Martin du Lac (arrêté de DUP -déclaration d'utilité publique).

➤ Qui fait quoi dans le service d'eau ?

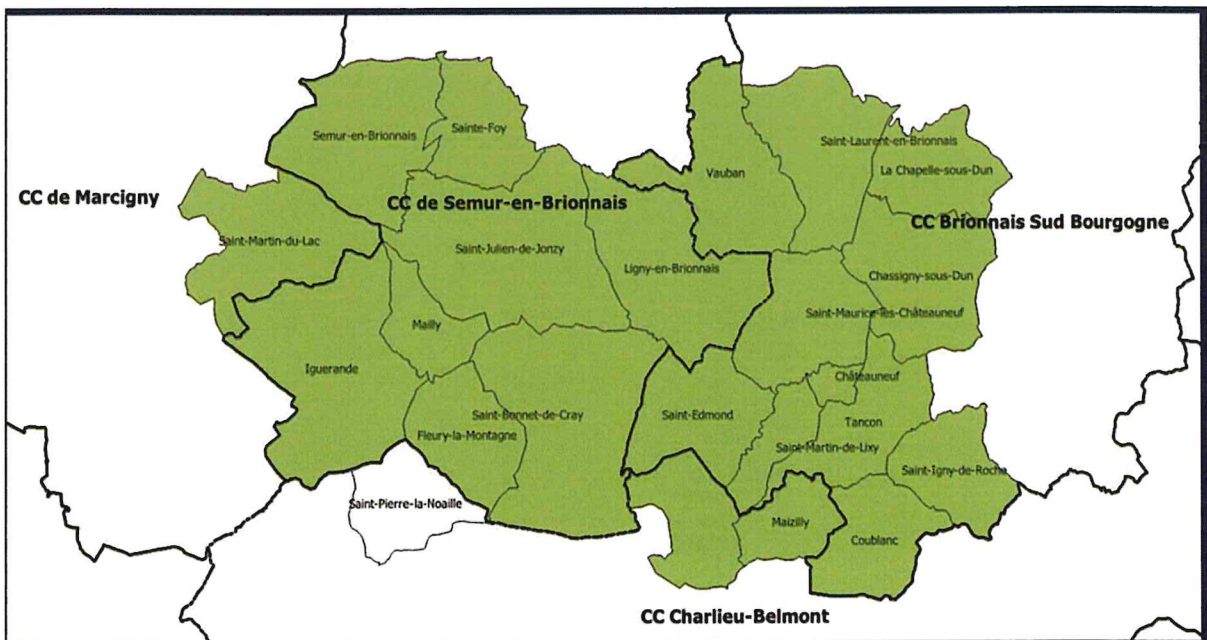
Les partenaires

- L'exploitant,
- ARS (Agence Régionale de la santé) assure le contrôle réglementaire (eau brute, mise en distribution et distribuée),
- Agence de l'eau et Département financent certains investissements et accompagnent techniquement,
- Secundo assure la MOE pour les travaux de réseaux et Safege pour les travaux de GC,
- Petavit et Chavany interviennent pour les travaux de réseaux et Etandex pour les travaux de GC,
- Secundo vous accompagne pour l'AMO,
- Conseillère aux décideurs locaux

➤ Les collectivités voisines



➤ Les Communauté de Communes



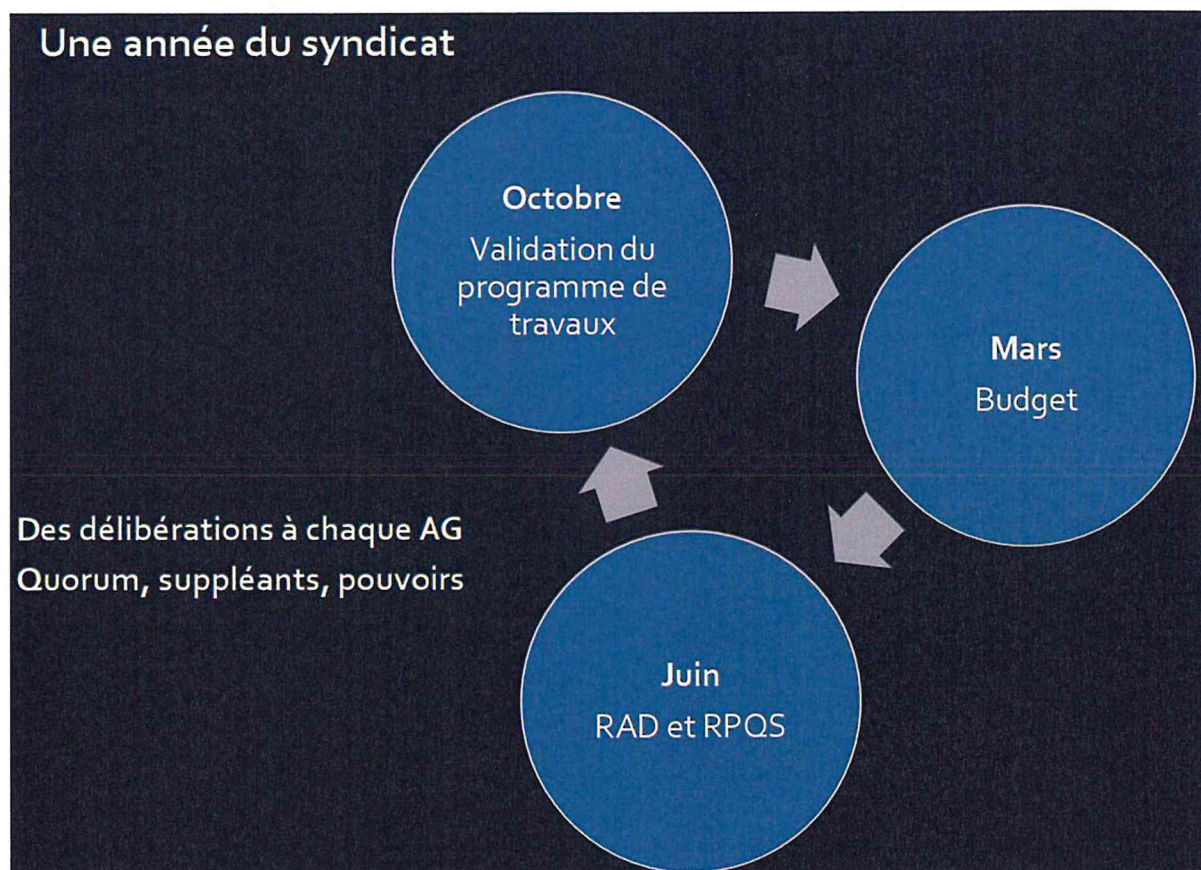
➤ Qui fait quoi dans le service d'eau ?

Le syndicat

- Est propriétaire des ouvrages,
- Est responsable des décisions et investissements.

Les élus :

- définissent la stratégie,
- votent les investissements,
- fixent le prix de l'eau,
- choisissent le mode de gestion (régie ou Délégation de Service Public),
- Ils représentent les communes et les usagers.



➤ **Les liens avec les délégués**

Vous êtes conviés aux Assemblées Générales.

Lors des AG, un maximum d'éléments vous sera expliqué pour que vous puissiez prendre des décisions éclairées.

Vous êtes invités à poser toutes vos questions et à évoquer tous les sujets que vous souhaitez.

Vous êtes conviés aux réunions de chantier de réseau de votre commune.

Vous accédez aux comptes-rendus de chantier sur le site internet du syndicat :

Lien : www.sie-de-la-vallee-du-sornin.fr

Identifiant : mail de votre collectivité

Mot de passe : Sornineau71740 !

Vous pouvez solliciter d'être présent aux réunions de réhabilitation de GC.

Des visites d'ouvrages pourront vous être proposées.

➤ **Les liens avec les communes**

Les délégués sont chargés de partager les informations avec leurs conseils.

Les communes doivent transmettre au syndicat tous leurs projets pouvant avoir un impact sur le programme de travaux (voirie, extensions, détournement...).

Les communes doivent informer le syndicat de tout projet d'implantation de gros consommateur.

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) n'est pas une compétence du syndicat. Les investissements, contrôles et entretiens de PI sont à la charge des communes. Des tarifs sont encadrés dans le contrat de DSP mais non obligatoires.

Les communes peuvent demander à Véolia de facturer l'assainissement collectif. Des tarifs sont encadrés dans le contrat de DSP mais non obligatoires. Les communes doivent contrôler annuellement les listings d'abonnés assujettis à l'assainissement collectif et les amender. Si ces listings ne sont pas transmis, ils doivent être exigés à Véolia qui a l'obligation de vous les transmettre.

Véolia doit informer annuellement des nouveaux branchements sur chaque commune.

➤ **Les liens avec les abonnés**

Le Rapport sur la Prix et la Qualité du Service est rédigé pour les abonnés.

Le lien aux abonnés est à renforcer. Divers canaux sont envisagés : envoi avec la facture, des réunions publiques,

➤ **Les enjeux à venir**

Le changement de structure tarifaire

Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)

L'impact du changement climatique sur le service d'eau potable

Fiabiliser les ressources et la qualité de l'eau distribuée (nitrates, CVM, PFAS...)

Le transfert de la compétence.

➤ **Présentation de Veolia Eau**

M. SOUPE - Manager Service Local Pays de Charlieu Territoire Loire Auvergne, indique qu'un secrétariat est ouvert au public au bureau de charlieu (Veolia – Zone Industrielle – rue du brionnais 42190 Charlieu) les lundis, mercredis et vendredis de 8h à 12h.

IV- Election du Président :

M. BASSEUIL Roland , le plus âgé des membres du comité, prend la présidence.

M. MIGEAT, le plus jeune des membres de l'Assemblée, est désigné secrétaire de séance.

Deux assesseurs sont désignés : M. LAPALUS Et M. DUBUIS.

En tant que Président de l'Assemblée, M. BASSEUIL, après avoir constaté que la condition de quorum était remplie, a invité le conseil syndical à procéder à l'élection du Président conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 et L2122-7 du Code général des collectivités Territoriales.

Premier tour du scrutin :

Chaque délégué syndical a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins déposés dans le réceptacle : ----- 37
- Nombre de suffrages blancs : ----- 1
- Nombre de suffrage exprimés : ----- 37
- Majorité absolue : ----- 36

NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	<u>En chiffres</u>	<u>En lettres</u>
Madame LAGOUTTE Isabelle	36	trente-six

Madame LAGOUTTE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Présidente et a été immédiatement installée.

Le doyen d'âge cède la présidence de la séance à la Présidente nouvellement élue.

V- Détermination du nombre de vice-président :

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le syndicat disposait, à ce jour, de 3 vice-présidents.

Il a été voté :

NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
2	<u>À l'unanimité</u>

Le nombre de 2 vice-présidents, ayant obtenu la majorité absolue, il est ensuite procédé à l'élection des deux Vice-Présidents.

1) Election des Vice-Présidents :

● Election du 1^{er} Vice-Président :

La candidature de M. BASSEUIL Roland est soumise au vote.

Voté et élu à l'unanimité :

NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENUS
M. BASSEUIL Roland	<u>À l'Unanimité</u>

M. BASSEUIL Roland ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **1^{er} Vice-Président** et a été immédiatement installé.

● **Election du 2^{ème} Vice-Président :**

La candidature de Mme DECHAVANNE Céline est soumise au vote.

Voté et élue à l'unanimité :

NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Mme DECHAVANNE Céline	<u>À Unanimité</u>

Mme DECHAVANNE Céline ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée **2^{ème} Vice-Présidente** et a été immédiatement installée.

2) **Membres du Bureau :**

● **Détermination du nombre :**

Madame Lagoutte rappelle qu'en application des délibérations antérieures, le Syndicat disposait, à ce jour, de quinze membres du bureau.

Il est proposé d'avoir **10 membres** du bureau des communes suivantes :

Iguerande, Saint-Denis-de-Cabanne, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Saint-Igny-de-Roche, Chassigny-sous-Dun, Ligny-en-Brionnais, Saint-Julien-de-Jonzy, Fleury-la-Montagne, Semur-en-Brionnais, Saint-Martin-du-Lac.

● **Election :**

Mme LAGOUTTE Isabelle : Présidente, M. BASSEUIL Roland, Mme DECHAVANNE Céline : Vice-Présidents, font partie de droit du bureau.

Il reste à élire les 7 autres Personnes :

M. VERCHERE Pascal (Saint-Igny-de-Roche),

M. SOUDY (Chassigny-sous-Dun),
M. GAY (Ligny-en-Brionnais),
M. MEILLER (Saint-Julien-de-Jonzy),
M. CHATRE (Fleury-la-Montagne),
M. ANTARIEU (Semur-en-Brionnais),
Mme SIMEONE (Saint-Martin-du-Lac).

3) **Election des représentants au Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable (SYDRO 71) :**

Il convient de désigner les délégués au SYDRO 71 selon les modalités suivantes :

- 1 délégué titulaire par tranche de 3 500 habitants,
- 1 délégué suppléant par tranche de 3500 habitants.

La population totale composant le territoire du Syndicat étant de 10 986 habitants (2023), il faut procéder à l'élection de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Sont élus TITULAIRES :

- Mme LAGOUTTE
- M. BASSEUIL
- M. FRUCTUS
- M. ANTARIEU

Sont élus SUPPLEANTS :

- M. SOUDY
- M. LAPALUS
- Mme POPELIN
- M. VERCHERE

4) **Désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS) :**

La Collectivité étant adhérente au CNAS, il convient d'élire un délégué représentant le collège des élus, et un délégué représentant le collège des agents, dont la durée du mandat est de 6 ans.

La candidature de Mme DECHAVANNE est proposée, elle est élue pour représenter le collège des élus.

La candidature de Mme DUARTE est proposée, elle est élue pour représenter le collège des agents.

5) **Délégation de pouvoir** :

La prise de cette délibération est vivement recommandée par la Trésorerie (comptable de la Collectivité).

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi.

Il est donc proposé de donner délégation au Président, pour la durée du mandat, pour les attributions suivantes :

- de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dont le montant est inférieur aux seuils européens fixés par décret.

Proposition adoptée par l'ensemble des membres du Comité Syndical.

6) **Indemnité de fonction du Président et des Vice-Présidents** :

Il est proposé d'allouer une indemnité de fonction égale à 100 % du barème en vigueur prévu par la législation pour les établissements publics de coopération intercommunal sans fiscalité propre, correspondant à une population comprise entre 10 000 et 19 999 habitants :

- soit 21,66% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour le Président, à compter du 21 juillet 2020, et pour la durée du mandat, ce qui représente actuellement 890.34€ brut par mois.

- et 8,66% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les Vice-Présidents, à compter du 21 juillet 2020, et pour la durée du mandat, ce qui correspond à 355.97 € brut par mois.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Proposition adoptée par l'ensemble des membres du Comité Syndical.

SYNDICAT DES EAUX DE LA VALLEE DU SORNIN
RESTES A REALISER 2025

NATURE DES DEPENSES	ARTICLE BUDGETAIRE	MONTANT REPORTE	NATURE DES RECETTES	ARTICLE BUDGETAIRE	MONTANT A PERCEVOIR
ETUDE Saint-Julien-de-Jonzy 1000 m²	203/20	26 050,75 €			
GEOREFERENCEMENT (tranche 1-2)	208/20	190 000,00 €	SUBVENTION	1318/13 R	94 500,00 €
MAITRISE D'OEUVRE 2025 TRAVAUX, RENOUVELLEMENT, RENFORCEMENT, EXTENSION	2315/204	7 357,50 €	SUBVENTION	1318/204	14 500,00 €
TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET RENFORCEMENT 2025	2315/209	303 494,36 €	SUBVENTION	1318/209	326 630,00 €
MAITRISE D'OEUVRE 2026 TRAVAUX, RENOUVELLEMENT, RENFORCEMENT, EXTENSION	2315/210	19 620,00 €	SUBVENTION	1318/210	14 500,00 €
DEPLACEMENT CANALISATION ET DIVERS 2025	2315/211	10 000,00 €			
PGSSE	203/20-212	25 000,00 €	SUBVENTION	1318/R	12 500,00 €
CRÉATION NOUVELLE CUVE SAINT-JULIEN-DE-JONZY 1000M³	2313/213	1 350 000,00 €	SUBVENTION	1318/213	14 015,00 €
TOTAL DEPENSES		1 931 522,61 €	TOTAL RECETTES		476 645,00 €

PROPOSITION BUDGET PRIMITIF 2026

S.L.E.V.S ST MAURICE

SECTION D'EXPLOITATION		RECETTES	
DEPENSES	EUROS	EUROS	EUROS
6061 EDF	600,00 €		
6063 Fournitures d'entretien	300,00 €	002 Excédent antérieur reporté	596 413,70 €
6064 Fournitures administratives (CBC)	500,00 €	Total 002 Excédent antérieur	596 413,70 €
613 Locations	3 000,00 €		
6155 Sur biens mobiliers (compteurs copieur ELAN)	2 500,00 €	747 Subv. Transférées au résultat	208 711,00 €
6156 Maintenance (Berger Levraut / Performance)	3 000,00 €	Total 042 Opérations d'ordre entre section	208 711,00 €
616 Primes d'assurances (Groupama)	6 000,00 €		
618 Divers (Com Com, ménage)	1 000,00 €		
622 Rémunér d'intermédiaires et Honoraires	20 000,00 €		
623 Publicité, Publications (Dematis)	500,00 €		
625 Déplacements, missions, réceptions	200,00 €		
626 Frais postaux et de télécommunications (Orange, Poste)	500,00 €	7011 Eau	900 000,00 €
6288 Divers (FNCCR , Sauvegarde externalisée, étude Charolais-Brionnais..)	2 500,00 €	70128 Autres redevances (Fonds de Renouvelt	200 000,00 €
635 Taxes foncières	160,00 €	Total 70 Ventes	1 100 000,00 €
6378 Redevances SYDRO + Ets Public Loire	1 209 404,08 €		
Total 011 Charges à caractère général	1 250 164,08 €	7588 Produits divers (ORANGE + Régul PAS)	5 722,68 €
		Total 75 Autres produits gestion courante	5 722,68 €
633 Impôts, taxes et vers. Assimilés	800,00 €		
6410 Rémunération personnel	29 000,00 €		
6450 Charges sécurité soc. et prévoy.	14 000,00 €		
647 Autres CS (Costs Médecine et Mutuelle)	200,00 €		
648 Risques statutaires	2 500,00 €		
Total 012 Charges de personnel	46 500,00 €		
653 Indemnités et frais élus	29 000,00 €		
6588 Charges diverses (Chambre Agri, régul PAS)	2 700,00 €		
Total 65 Autres charges de gestion courante	31 700,00 €		
66111 Charges financières	2 431,00 €		
66112 ICNE	64,35 €		
Total 66 Charges financières	2 366,65 €		
6811 Dotations aux amortissements	578 687,65 €		
657 Valeurs comptables (audit 2018)	1 429,00 €		
Total 042 Opérations d'ordre entre section	580 116,65 €		
023 Virement à l'investissement			
TOTAL GENERAL	1 910 847,38 €	TOTAL GENERAL	1 910 847,38 €

PROPOSITION BUDGET I 2020
SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUROS	RAR N-1	RECETTES	EUROS	RAR N-1
001 Déficit antérieur			001 Excédent antérieur	193 988,75 €	
Total 001 Solde d'exécution reporté			021 Vrt section fonctionnement		
13918 Subvt d'équipement des tiers (amortissement)	208 711,00 €		021 Virement section de fonctionnt		
Total 040 Opérations d'ordre	208 711,00 €		1068 Réserves	1 260 888,86 €	
1641 Emprunts	29 668,00 €		Total 10 Dotations, Réserves	1 260 888,86 €	
Total 16 Emprunts et dettes assim.	29 668,00 €		1318 Subventions des tiers	283 725,00 €	476 645,00 €
203 Frais d'Etude et Développement		26 050,75 €	Total 13 Subventions d'investist reçues	283 725,00 €	476 645,00 €
203/20-212 Frais d'Etude et Développement		25 000,00 €	1641 Emprunt en euros	200 000,00 €	
208 Autres immo (gérerérencement)		190 000,00 €	16 Emprunts	200 000,00 €	
Total 20 Immob. Incorporelles		241 050,75 €	203 Chap 041 (étude st ju)	65 000,00 €	
2313 Chap 041 (étude st ju)	65 000,00 €		2313 Chap 040 (audit 2018)	1 429,00 €	
211 Terrain			2813 Amort. Constructions	39 337,00 €	
218 Matériel bureau et informatique			28158 Amort. Travaux	539 248,00 €	
Total 21 Immob. Corporelles			2818 Amort. Autres immob.	102,65 €	
2313 Constructions	187 762,65 €	1 350 000,00 €	Total 040 Opérations d'ordre	578 687,65 €	
2315 Travaux	637 700,00 €	340 471,86 €			
Total 23 Immob. En cours	825 462,65 €	1 690 471,86 €	TOTAUX	2 583 719,26 €	476 645,00 €
TOTAUX	1 128 841,65 €	1 931 522,61 €			
TOTAL GENERAL		3 060 364,26 €			3 060 364,26 €

PROPOSITION BUDGET 2026

S.I.E.V.S.

SECTION D'INVESTISSEMENT : proposition travaux 2026

DEPENSES	ARTICLE	EUROS		RECETTES	ARTICLE	EUROS
TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET RENFORCEMENT 2026	2315/214	605 000,00 €		SUBVENTION	1318/214	269 225,00 €
MAITRISE D'OEUVRE 2027 TRAVAUX, RENOUVELLEMENT, RENFORCEMENT, EXTENSION	2315/215	32 700,00 €		SUBVENTION	1318/215	14 500,00 €
CREATION NOUVELLE CUVE SAINT-JULIEN-DE-JONZY 1000 M				Emprunt	1641/16 R	200 000,00 €
MOE SAFEGE Saint-Julien-de-Jonzy 1000 m³	2313/216	79 173,00 €				
Puits d'Iguerande	2313/217	108 589,65 €				
TOTAL		825 462,65 €		TOTAL		483 725,00 €

La séance est levée à 16h00.

